

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017 Assainissement Collectif

Commune de
GARLAN

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie	3
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Volumes facturés.....	4
1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	4
1.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	4
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	5
2.1	Modalités de tarification	5
2.2	Facture d'assainissement type	6
2.3	Recettes	6
3	Indicateurs de performance	7
3.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B.....	7
4	Financement des investissements.....	8
4.1	Etat de la dette du service.....	8
4.2	Amortissements	8
4.3	Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	8
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	8
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	8
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	8

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Commune de GARLAN
- Compétences liées au service : collecte et transfert des effluents
- Territoire desservi : territoire de GARLAN
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage d'assainissement : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**.

Nature de la gestion technique et administrative de la régie :

Gestion du service	campagne de mesures, conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des collecteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des collecteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des postes de relèvement, des installations de télésurveillance, des vannes, du génie civil, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure
Renouvellement	des postes de relèvement, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des vannes, matériels tournants hydrauliques
Prestations particulières	curages hydrodynamiques, inspections vidéo

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **526 habitants estimés au 31/12/2017**.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **217 abonnés** au **31/12/2017**.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
GARLAN	185	217	0	217	
Total	185	217	0	217	+17,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **30 abonnés/km** au 31/12/2017.

1.5 Volumes facturés

Volumes Facturés	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m3	Variation en %
Total des volumes facturés	NR	14 211	-

Volumes Exportés	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Station traitement de Morlaix	NR	14 211	
Total des volumes exportés	NR	14 211	-

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2017.

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- **7,171 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements
- **2,968 km** de réseau de refoulement
- 0 km de réseau en trop-plein

soit un linéaire de collecte total de **10,139 km**.

Il comporte également 3 postes de relèvement.

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

SANS OBJET.

Les effluents de la commune de GARLAN sont transférés vers la station de traitement des eaux usées de MORLAIX.

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service**2.1 Modalités de tarification**

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	60,272 €	61,418 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Le mètre cube	1,154 €/m ³	1,180 €/m ³
Part du délégataire			
Sans objet			
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10%	10%
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³

Frais d'accès au service		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)			
	Construction neuve	2 500 €	1 400 €
	Construction existante	2 000 €	700 €

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,272	61,418	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	198,75	203,02	+2,15%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	
TVA	22,04	22,46	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,64	44,06	
Total TTC Facture 120 m3	242,39	247,08	+1,93%
Prix TTC au m³	2,02 €/m3	2,06 €/m3	

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage moyen de Morlaix Communauté (75 m³/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3	176,35	179,76	+1,93%
Prix TTC au m³	2,35 €/m3	2,40 €/m3	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	NR	34 179,00	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
Recette pour boues et effluents importés			
Total recettes de facturation		34 179,00	
Recettes de raccordement			
Recette liées au traitement matières de vidange			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes			
Total autres recettes			
Total des recettes	NR	34 179,00	

Recettes de l'exploitant :

Sans objet.

3 Indicateurs de performance

3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Nombre de points	Obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Condition pour 10 pts VP 2252	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	95

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

4 Financement des investissements

4.1 Etat de la dette du service

Le service public d'assainissement collectif de la commune de GARLAN est intégré au budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en DSP sur ce budget (Plougouven, Plourin-les-Morlaix, Plouegat-Moysan, Botsorhel, Lannéanou, Pleyber-Christ, Plouézoc'h, Garlan, St-Jean-du-Doigt, Plouegat-Guerrand, Le Cloître St Thégonnec, Plouneour-Menez, Taulé et Locquénolé).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE est de :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 112 122,22 €	4 895 476,57 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital		216 646,65 €
	Intérêt		95 475,87 €

4.2 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE.

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.3 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT
Numérisation des plans réseaux et station	5 000 €
Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Modification des clapets anti-retours sur les postes de refoulement de Ker Izella et de Kertanguy	5 000 €

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	NR	NR
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

SANS OBJET.